



## Questions et de demandes de la CFDT

### Réunion Extraordinaire 03 avril 2020

Devant cette situation de crise sanitaire que nous traversons, nous devons nous remettre en cause chaque jour afin de gérer au mieux nos conditions de travail.

C'est pour cela que nous vous demandons d'être encore plus vigilant en ce qui concerne la santé (physique et moral), l'hygiène et la sécurité de l'ensemble de vos salariés et ce, afin de permettre aux équipes de travailler plus sereinement en ayant le moins de contact possible avec la clientèle, et de pouvoir se reposer un minimum.

#### **A situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles, la CFDT demande :**

- **La fermeture de l'ensemble de nos magasins** (LG et Franchisés inclus) **le dimanche matin. Y compris le dimanche et lundi de Pâques**, ça serait l'occasion de faire récupérer les équipes pendant 2 jours consécutifs et en même temps de faire nettoyer nos magasins de fond en comble par des sociétés extérieures.
- L'ouverture des magasins (LG et Franchisés inclus) une heure plus tard et fermeture des magasins (LG et Franchisés inclus) une heure plus tôt (fermeture 19h00 maximum pour tout le monde).
- De donner la possibilité à tous salariés du PGC, entre autres, de pouvoir travailler de nuit sur la base du volontariat (avant ouverture ou après ouverture) avec respect des dispositions légales.
- **Fermeture de tous les rayons traditionnels** : boucherie, charcuterie, fromage coupe et poissonnerie avec, pour les magasins qui en ont la possibilité, de mettre en barquette sous-vide pour le libre-service.
- Accord systématique du salarié pour tous changements d'horaire le concernant et en respectant les délais légaux.
- **Proscrire la modulation « sauvage »**, que l'on voit s'installer de plus en plus dû essentiellement aux modifications d'horaires de dernières minutes.
- Trouvez des solutions concernant les salariés qui ont un statut d'étudiant et qui ne peuvent pas reporter leurs heures sur les autres jours de la semaine (exemple : un étudiant qui a contrat de 15h00 sur le samedi et le dimanche et qui télé-travaille pour son stage le reste de la semaine, il ne peut donc pas reporter ses 5h00 du dimanche).

- Respect de la durée du temps de travail, des temps de repos, des amplitudes horaires, des majorations pour les heures complémentaires, supplémentaires, heures de nuit...etc. **Tous les plannings horaires de travail devront être obligatoirement affichés et enregistrés dans PARM dans les délais légaux.**
- Dates de départ des congés payés et RTT respectée pour tous les salariés.
- **Renfort de salariés notamment** sur les secteurs sensibles : Drives (limiter les créneaux qui sont arrivés à plus que saturation), PGC, Caisses...
- **Renfort des agents de sécurité** (insuffisance, voir absence sur certains sites), présence d'au moins un par magasin sur toute la durée d'ouverture, c'est eux (et non les employés) qui doivent réguler le flux clients de manière drastique en limitant leur nombre suivant la superficie de la surface de vente.
- **Renfort des services de nettoyage** afin de désinfecter caddie, panier et barres au niveau des caisses, locaux sociaux, accueil...etc. et faire appel à des sociétés spécialisées pour un nettoyage strict et approfondit en cas de suspicion et/ou de symptôme d'un salarié.
- **Avoir un tableau récapitulatif de l'ensemble des cas répertoriés** sur tous nos magasins et siège depuis le début de cette pandémie.
- Installation de plexi-glace généralisé à l'ensemble de nos magasins et à toutes les caisses et accueil et ne positionner qu'une seule hôtesse par ilot caisse et accueil.
- Gel hydroalcoolique et gants de protection en quantité suffisante.
- **Masque de protection de type FFP2 ou FFP3** (les seuls véritablement efficaces contre le covid-19) pour tous les salariés. Depuis quelques jours seulement, des masques de type chirurgicaux sont fournis aux salariés, sachant que ceux-ci ont une efficacité très relative et que leur utilisation doit être faite dans les règles de l'art (pas plus de 3 heures, techniques d'utilisation...)
- Pourriez-vous veiller à ce que toutes ces règles soient également appliquées dans l'ensemble des magasins en franchises et LG ? Allez-vous maintenir les passages en franchise ou LG prévus sous peu ?

### Prises en charge de l'ensemble des arrêts maladie dû au Coronavirus :

Nous n'avons pas eu à ce jour de réponse claire de votre part concernant la prise en charge des arrêts maladie dû au Covid-19 (garde d'enfants, suspicion de maladie ou symptôme, cas avéré, pathologie reconnues (ALD)...etc.) et notamment sur les compléments de salaire, pourriez-vous donc répondre de manière limpide et motivée à ces questions :

- Le complément salaire employeur sera-t-il effectué dès le premier jour d'arrêt et à 100 % sur toute la durée quel que soit la situation du salarié... ?
- Si la prévoyance s'est mise place, un complément de salaire à 100 % de l'employeur sera-t-il effectué ?
- La subrogation s'effectuera-t-elle sur toute la durée de la maladie ?
- Les compléments de salaires employeur s'appliquent-ils même aux salariés qui ont moins d'un an d'ancienneté ?
- Ces arrêts auront-ils un impact sur l'ensemble des primes (fin d'année, vacances, participation, individuelles, intéressements groupe et CSF...etc.) et sur l'année bissextile ?

## Liberté de déplacement des membres des CSE et des Délégués Syndicaux :

Ne pensez-vous commettre un délit d'entrave en limitant les déplacements, des membres du CSE et des délégués syndicaux (régionaux ou nationaux), juste à leur magasin d'attache et au siège ?

**Vos délégués CFDT**